

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1287

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général, appui à la rénovation énergétique de l'habitat, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1287**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général, appui à la rénovation énergétique de l'habitat, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte et objectifs

L'ALEC est une association loi 1901 qui a pour but, conformément à son projet associatif, de favoriser et d'entreprendre, sous l'impulsion des membres adhérents et en complémentarité de ceux-ci, des opérations visant à :

- mieux intégrer les enjeux énergie-climat dans les politiques publiques locales,
- aider à construire et rénover des bâtiments performants d'un point de vue énergétique,
- développer les comportements sobres en carbone et énergie,
- contribuer au développement des énergies renouvelables,
- contribuer à la lutte contre la précarité énergétique.

L'association Agence locale de l'énergie (ALE) a été créée en 2000. La Métropole en est l'un des membres fondateurs. L'ALE a modifié ses statuts en mai 2017 pour devenir l'ALEC de la Métropole.

Il est à noter que la loi climat et résilience du 20 juillet 2021, dans son article 43 bis A, modifie l'article L 211-5-1 du code de l'énergie et renforce ainsi la reconnaissance des ALEC.

L'ALEC anime l'espace conseil France réno'v (ex Espace Info Energie) de la Métropole. À ce titre, elle informe et conseille les particuliers (gestes économes, maîtrise de la demande en énergie et en eau, travaux d'isolation, choix de systèmes de chauffage, énergies renouvelables, aides financières). Elle a vu son activité se développer considérablement dans les dernières années, du fait de la montée en puissance des initiatives des pouvoirs publics en faveur de l'éco-rénovation des logements privés. Le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) créé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) s'appuie sur les missions de ces espaces conseils.

Depuis 2018, l'ALEC affiche une forte volonté de développer l'appropriation citoyenne de la transition énergétique. Elle intervient également en matière de sensibilisation aux bons usages de l'eau et à son économie auprès du grand public, cette approche étant, la plupart du temps, associée à celle de la sobriété énergétique.

Au regard des politiques mises en œuvre par la Métropole, notamment, dans le domaine de la transition énergétique et écologique, ces actions sont cohérentes avec les politiques publiques de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique portées par la Métropole.

II - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2021

L'ALEC a présenté un bilan conforme aux objectifs prévisionnels annoncés, dans le cadre de 4 conventions : programme général, appui à la plateforme Ecoréno'v, appui au fonds air-bois et éducation aux économies d'eau potable.

En raison de la crise sanitaire notamment, elle n'a toutefois pas pu réaliser l'intégralité de son programme car la somme de 47 634 € ne lui a donc pas été versée. Pour chacune des 4 conventions, le bilan synthétique est présenté en annexe à la présente délibération.

III - Programme d'actions et éléments financiers pour l'année 2022

Le programme d'actions proposé est détaillé dans chacune des annexes aux conventions jointes au dossier.

1° - Programme général d'activités

En 2022, l'ALEC prévoit de poursuivre et d'intensifier ses actions dans les champs suivants :

- informer, conseiller, orienter : prise en charge du service public d'information et de conseils sur l'énergie dans l'habitat (éco-gestes, travaux de rénovation énergétique, construction neuve performante, énergies renouvelables, etc.), dans le cadre de l'espace info énergie Rhône-Métropole de Lyon,

- accompagnement des usages et des pratiques : sensibilisation du grand public (visites de sites, diverses interventions sur la thématique de la rénovation énergétique ou d'autres thématiques énergie climat, en présentiel ou en visioconférence), actions d'éducation à l'école et dans les collèges, accompagnement des éco-gestes des ménages dans la sphère privée dans le cadre du défi DECLIS, incitation à la sobriété énergétique au travail *via* la démarche bureaux à énergie positive, contribution au déploiement du service de suivi des consommations d'électricité, de gaz et d'eau pour les citoyens de la Métropole, formations des Ambassadeurs du changement de l'association Anciela sur le thème du climat, formation des travailleurs sociaux et autres professionnels de terrain en leur mettant à disposition des outils d'animation collective ou d'accompagnement individuel des ménages en précarité énergétique,

- communication et événementiel : développement et animation des communautés digitales, organisation d'un grand événement centré sur la thématique de l'habitat, participation à au moins 2 salons à rayonnement local, stratégie de simplification et de clarification des marques (espace info énergie au profit de l'ALEC, FAIRE au profit de France réno'v),

- accompagnement des stratégies et des réalisations des maîtres d'ouvrage professionnels : accompagnement des projets prime éco-chaleur, accompagnement des stratégies et projets du tertiaire privé (hors prime éco-chaleur et hors secteur de la santé), accompagnement des acteurs du secteur médico-social dans le cadre du programme coordonner et hiérarchiser les actions de rénovation du médico-social (CHARME), *hotline* et instruction de projets pour les référentiels habitat et bureaux durables, mobilisation de 10 communes et accompagnement renforcé de 2 communes, dans le cadre des plans climat communaux, animation du groupe de travail énergie et patrimoine en lien avec le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy), mobilisation des réseaux et prospection des maîtres d'ouvrage,

- recherche et expérimentation : construction de nouvelles actions de mobilisation et d'implication citoyennes, contributions aux travaux de la Métropole pour le développement d'un cadastre énergétique territorial et conception d'un dispositif de soutien à la sortie du fioul et au développement du solaire thermique.

La montée en charge de l'accompagnement de projets (prime éco-chaleur, rénovation du tertiaire, etc.), visant à renforcer la présence de l'ALEC sur le terrain, induit une hausse de la demande de subvention par rapport à 2021, portée à 597 000 €.

2° - Appui à la rénovation énergétique de l'habitat - Ecoréno'v

Cette convention regroupe toutes les thématiques en lien avec la rénovation de l'habitat. Compte tenu des évolutions réglementaires en 2021, l'ALEC continue de renforcer ses moyens sur les actions relatives à la rénovation de l'habitat privé. Un nouvel investissement relatif à la mobilisation et l'animation de filières professionnelles des acteurs de la transaction immobilière est intégré à la subvention. Il prend le relais d'un financement national qui est arrivé à échéance fin 2021.

Ces évolutions et le dynamisme de la montée en charge se traduisent ainsi par une subvention rénovation de l'habitat proposée à hauteur de 1 258 000 € :

- 574 696 € sur la partie accompagnement maison et copropriété,
- 533 544 € sur les volets espace conseil France réno'v, instruction bailleurs sociaux, recherche et développement et une majorité des actions de communication, sensibilisation et d'évènementiel,
- 149 760 € sur le volet mobilisation et l'animation de filières professionnelles.

À noter que les actions de l'ALEC devraient contribuer à l'obtention, pour la Métropole, d'une recette de fonctionnement pouvant aller jusqu'à 1 100 000 € en 2022 pour sa politique globale d'éco-rénovation de l'habitat (recette du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) et de Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du service public de la performance énergétique de l'habitat).

3° - Animation du fonds air-bois

L'ALEC poursuivra, en 2022, ses actions d'animation et de sensibilisation autour du dispositif prime air-bois. Compte tenu d'un nouveau dynamisme des actions de promotion, en particulier l'augmentation à 3 000 € de l'aide pour les ménages modestes et l'annonce, courant 2022, de l'interdiction de l'usage de certains appareils, la subvention air-bois proposée en 2022 est de 40 000 €.

4° - Éducation aux économies d'eau potable

Les actions sont financées par le budget annexe des eaux à hauteur de 50 000 € pour 2022. Cette subvention est proposée à iso budget par rapport à 2021.

5° - Éléments financiers

Il est rappelé que la Métropole a attribué, par délibération du Conseil n° 2021-0417 du 25 janvier 2021, des subventions de fonctionnement pour 2021 d'un montant total de 1 702 253 €, au profit de l'ALEC, répartis comme suit :

- 558 409 € dans le cadre de son programme général d'activités,
- 1 060 000 € dans le cadre de l'appui à la rénovation énergétique de l'habitat,
- 33 844 € dans le cadre de l'appui au fonds air-bois,
- 50 000 € dans le cadre du développement d'actions visant les économies en eau potable des publics métropolitains.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association, pour l'exercice 2022, sont les suivants :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel et sociales	1 819 727	subvention Métropole - programme général d'activités	597 000
autres charges	558 377	subvention Métropole - rénovation énergétique de l'habitat	1 258 000
résultats	52 692	subvention Métropole - fonds air-bois	40 000
		subvention Métropole - eau	50 000
		subventions publiques (Région, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), Communes)	186 115
		subventions privées	111 520
		autres produits	188 161
Total	2 430 796	Total	2 430 796

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 945 000 €, au profit de l'ALEC pour l'année 2022, répartis comme suit :

- 597 000 € dans le cadre de son programme général d'activités,
- 1 258 000 € dans le cadre de l'appui à la rénovation énergétique de l'habitat,
- 40 000 € dans le cadre de l'appui au fonds air-bois,
- 50 000 € dans le cadre de l'éducation aux économies d'eau potable ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour 2022 d'un montant total de 1 945 000 € au profit de l'association ALEC de la Métropole, répartis comme suit :

- 597 000 € dans le cadre de son programme général d'activités,
- 1 258 000 € dans le cadre de l'appui à la rénovation énergétique de l'habitat,
- 40 000 € dans le cadre de l'appui au fonds air-bois,
- 50 000 € dans le cadre de l'éducation aux économies d'eaux potable,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association ALEC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit un montant de :

- 1 895 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opérations n° 0P27O4359, n° 0P15O5027 et n° 0P26O2629,
- 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-278554-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
